

Assemblée générale du 18 décembre 1902, petite salle de l'Institut

Autor(en): **Groscurin, Louis**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1902)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 18 décembre 1902, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. *le Président* rappelle le décès de l'un de nos collègues, M. Landelin Bürger. La mort inattendue de cet excellent ami a douloureusement frappé tous ceux qui l'ayant connu aiment à se rappeler sa main loyale et sa figure ouverte. Toutes nos sympathies vont à celle qu'il a laissée avec deux enfants, une de nos collègues également. Sur l'invitation de M. le Président, l'Assemblée se lève en signe de deuil.

Les candidatures de M^{lles} Emma Chevallier et Blanche Vignier sont admises à l'unanimité.

2° Les traditions populaires, par M. Henri Mercier.

M. *Mercier* débute en disant tout le plaisir qu'il a de pouvoir exposer devant des collègues quelques généralités sur un sujet qui lui a procuré des délassements appréciables après ces heures d'enseignement où nous donnons beaucoup pour peu recevoir. Il définit d'abord ce qu'est le folklore ou science des traditions populaires. Le folklore étudie ce qu'il y a de caractéristique dans les couches les plus profondes de la population,

leur littérature propre, leurs productions spontanées ou primitives. Celui qui s'y voue s'intéressera indifféremment aux objets traditionnels, aux cuillers que sculptent les vachers, aux procédés primitifs qu'emploient les montagnards pour faire leurs comptes, aux gâteaux et aux bricelets dont les recettes sont légendaires, aux chemises et pantalons qu'on porte dans les hautes vallées, à la médecine superstitieuse léguée par le Moyen âge, à l'*envoûtement* tel qu'il fleurit encore en Belgique et qui consiste à faire d'un ennemi une représentation en cire pour lui enfoncer lentement une épingle dans le cœur, ce qui ne peut avoir sur la personne visée qu'un effet déplorable. Le folkloriste se délectera à la lecture de tel ouvrage sur « La poule et le coq », sur « La salive, les cheveux et les crachats ». Il y a aussi un folklore des métiers où l'on apprend par exemple qu'il sied de coudre un cheveu dans la robe de la mariée. L'architecture, celle du moins qui vient spontanément du peuple, y figurera à bonne place.

Les contes enfin, les proverbes foisonnent de toutes parts. La « Bibliothèque des littératures populaires » de Maisonneuve y est entièrement consacrée. On y constate l'universalité de certains récits, celui de « Cendrillon » par exemple qu'on retrouve même en Extrême-Orient.

Quelle est l'utilité de tout ceci ?

On peut répondre que rien n'est inutile à la science. Il s'y trouve en premier lieu un intérêt philologique, car nombreux sont les renseignements propres à être utilisés dans les glossaires, dans l'étude scientifique de la grammaire, en observant par exemple comment une chanson s'est défigurée dans le cours des âges. L'histoire des religions s'y trouve mêlée intimement. Les traditions prouvent qu'il y a eu antérieurement aux religions actuelles des religions plus basses, plus humbles. Des contes identiques quant au fond chez des peuples éloignés montrent qu'ils ont communiqué par certaines voies. Les rapports de la légende avec l'histoire se dévoilent ainsi. Certains types littéraires voient reculer considérablement leur origine. Ceux de Rabelais ont été puisés par lui dans des traditions du peuple, les fables de La Fontaine sont tirées de Phèdre, d'Esopé..., etc.

On peut faire au moyen du folklore une étude psychologique des erreurs. On y voit la naissance, la perpétuation, en dépit des faits, d'erreurs et d'observations grossières. C'est

ainsi que l'oiseau du paradis n'a pas de pieds ; les Bretons, par exemple, croient à l'horloge de la mort ; ils n'ont pas observé qu'il s'agit là d'un bruit produit par un insecte qui ronge les boiseries. Les méfaits de l'acide carbonique lors de la fermentation des vins étaient attribués à un serpent qui vivait dans les caves et dont le regard seul était mortel.

Les formules qu'emploient dans certains cas les enfants, lors d'une trouvaille par exemple : « Qui a perdu, qui a trouvé... etc. », sont des vestiges des coutumes juridiques des anciens, observées puis imitées à leur manière par les enfants. Qu'y a-t-il sous ces opérations qui s'appellent pider, amprôger ?

Qui ne connaît l'histoire d'Adèle ?

D'sur l' pont du Nord, un bal y est donné,
Adèl' demande à son père à y aller.
« Oh ! non, ma fill', tu n'iras pas danser ! »
Mont' dans sa chambr', s'est mise à tant pleurer.
Son frère arriv' dans un bateau doré :
« Qu'avez ma sœur, qu'avez à tant pleurer ?
— Oh ! c'est papa qui veut pas que j'aill' danser !
— Oh ! si, ma sœur, je vas vous y mener :
Prends ta rob' blanche et ta ceintur' dorée ! »
Fir'nt pas deux pas et les voilà noyés.
Les cloches de Ni s'en sont mis's à sonner.
Tel est le sort des enfants obstinés.

Il y avait là à l'origine une chanson rituelle, propre aux cérémonies célébrées en l'honneur des esprits des eaux auxquels on sacrifiait de jeunes victimes.

Il y a actuellement un mouvement très étendu qui a pour but de recueillir les contes populaires ; et ce n'est pas chose facile que de faire conter ceux qui savent ces vieilles fables dont se berce depuis si longtemps l'humanité. Les femmes en sont les meilleures dépositaires ; certains villages ont des conteurs de beaucoup de talent. Il faut encore que celui qui recueille une fable ne la modifie pas à sa guise ; les frères Grimm ont montré comment on doit reproduire un conte sans rien lui enlever de sa saveur, sans l'enjoliver.

Les chansons populaires, tout en se contentant d'une rime faite souvent d'une simple assonance, ne manquent pas d'ins-

piration poétique. Les poètes attirés y trouveraient souvent matière à de belles œuvres, au lieu de fuir, dans leur tour d'ivoire, le contact du peuple.

Le folklore présente également un intérêt d'ordre pédagogique, car il prend l'enfant au berceau et le suit pas à pas dans son évolution, en révélant son âme. Ce seront d'abord les berceuses qui endorment le jeune enfant, les naïves croyances de l'âge tendre, l'« homme au sable » par exemple; puis viennent les moyens éducatifs d'un ordre plus élevé, l'intérêt dirigé sur les choses extérieures, sur les êtres animés.

On peut citer ici les ouvrages de Roland sur les opinions qu'ont les enfants les uns sur les autres, sur les choses qui les entourent, leurs sympathies et leurs antipathies.

En terminant cet exposé si bien documenté, mais qu'il eût voulu développer plus longuement encore, M. le professeur Mercier engage ses auditeurs à s'intéresser aux traditions populaires, à noter toutes les choses s'y rapportant qui viendraient à leur connaissance. Les instituteurs sont bien placés pour sauver de l'oubli ces formules, ces jeux qui malheureusement tendent à disparaître. Notre époque d'ingénieurs tue peu à peu les traditions. Qu'elles trouvent au moins un sûr refuge dans les livres, si elles ne vivent plus dans l'esprit des hommes. C'est sur ce souhait que M. Mercier achève sa très intéressante causerie. (Applaudissements.)

M. le *Président* a partagé très vivement l'intérêt que M. Mercier a su mettre si abondamment dans son exposé. Si ces recherches peuvent paraître frivoles au premier abord, il suffit d'y songer quelque peu pour voir qu'on pénètre ainsi au plus profond de ces mouvements naturels de la foule qui ont en partage la fraîcheur et le charme qu'on a peine à trouver dans les rêveries des savants. Nous ferons de notre mieux pour contribuer, si possible, à grossir le trésor dans lequel M. Mercier a puisé aujourd'hui avec la sûreté et le goût du connaisseur.

M^{lle} *Willy* demande des éclaircissements sur l'origine des œufs de Pâques.

M. *Mercier* répond que sur les coutumes anciennes, propres au paganisme, se sont greffées bien des choses qui subsistent encore de nos jours. Tel temple païen consacré à Junon fut remplacé par une église catholique. Les feux de la St-Jean, à

L'époque du solstice d'été, sont une christianisation d'une coutume antérieure. Et tels rites religieux actuels gardent la trace d'une origine païenne. Cela s'explique dans une certaine mesure par le désir de ménager les transitions. C'est ainsi que l'œuf est resté le symbole de la fructification, du renouveau de la nature.

M. *Roget* reconnaît l'importance littéraire du sujet. Il nous manque en Suisse romande un théâtre populaire capable de lutter contre l'influence étrangère qui nous dénature. De louables efforts ont été faits dans ce but ; ainsi M. *Morax* dans la « *Nuit des Quatre-Temps* ». Les folkloristes coopèrent à l'œuvre puisqu'ils fouillent dans le passé pour enrichir notre littérature populaire. MM. *Romieux* et *Cuendet* ont fait l'« *Escalade* », mais peut-être n'ont-ils pas assez pénétré dans l'âme populaire.

3° Discussion de la motion de M. Léon Favre, concernant la représentation de la Société pédagogique à la Commission scolaire.

M. *Favre* a été surpris inopinément par l'ordre du jour. Il n'a pas eu le temps de consulter les registres de la Commission scolaire.

M. *le Président* l'engage néanmoins à formuler sa proposition.

M^{me} *Tissot* désire voir le corps enseignant primaire, sinon la Société pédagogique, représenté plus largement dans la Commission scolaire, ce qui n'implique pas que nous ne soyons pas satisfaits de nos représentants actuels.

M. *le Président* dit qu'il ne s'agit plus alors que d'augmenter le nombre des représentants primaires. La Société serait donc déchargée, mais ce n'est pas ce qu'entend M. *Favre*.

M. *Rosier* rappelle que la Commission visée existe depuis 1886. Les programmes primaires y ont été discutés par des fonctionnaires primaires ; à ce moment tous les inspecteurs en faisaient partie. On a peut-être augmenté les matières à enseigner d'une part, mais on a procédé aussi à des simplifications. On a attribué moins d'histoire aux jeunes filles au bénéfice de la couture ; on a plus tard diminué les travaux manuels en faveur du français. M. *Rosier* n'a pas entendu jusqu'ici des arguments décisifs, suffisants pour légitimer la représentation de la Société elle-même ; il faut noter en premier lieu qu'elle

est formée de personnes vouées à l'enseignement à ses divers degrés. D'ailleurs la Commission scolaire a un rôle purement administratif; elle n'a pas droit d'initiative. Elle ne peut pas demander au Conseil d'Etat de porter telle question à l'ordre du jour. Le Département la peut consulter, mais il n'est pas tenu de le faire. Elle peut être convoquée si le tiers de ses membres en fait la demande; le cas s'est présenté une fois, mais il s'agissait simplement de terminer une discussion de programmes déjà commencée. Elle remplace en somme les anciennes commissions que le Département nommait et dissolvait à son gré. Le Conseil d'Etat nomme la majorité de ses membres dans le but de s'y assurer un sûr appui. La proposition de M. Favre ne tendrait à rien moins qu'une modification de l'esprit de la Commission scolaire, car d'autres sociétés, celle par exemple des « Maîtres du Collège » pourraient y demander une représentation à leur tour. Il s'agit là d'un organe qui n'a pas l'importance qu'on pourrait être tenté de lui accorder et l'adoption de la motion présentée ne changerait pas grand chose aux résultats actuels.

Mais il y aurait quelque chose de changé dans la Société pédagogique. Son indépendance ne serait plus ce qu'elle est. Les explications que nous aurions avec nos délégués pourraient être la cause de relations d'une tournure parfois désagréable avec nos autorités. Nous perdriions quelque chose de notre caractère de société d'étude désintéressée et de développement mutuel.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les délégués nommés en vue de représenter la Société pourraient être des fonctionnaires appartenant à l'enseignement secondaire ou supérieur, à moins, chose inadmissible, que l'on décide d'évincer telle catégorie de ses membres. Quant à augmenter le nombre des représentants primaires, c'est là une autre affaire que le corps enseignant primaire peut discuter à lui seul.

M^{lle} Métral estime nécessaire que ce soient des délégués primaires qui examinent et discutent les programmes qui s'appliquent à ce degré de l'enseignement. Ils pourraient tout au moins être désignés occasionnellement pour s'entendre avec la commission lorsqu'une partie du programme est soumise à un remaniement. M^{lle} Métral se déclare finalement d'accord avec M. Favre.

M^{me} Tissot estime qu'incontestablement nos programmes

ont été augmentés depuis quelques années et la responsabilité en incombe, paraît-il, aux discussions de la Commission scolaire. Nous pourrions éclairer dans plus d'un cas les membres nombreux qu'elle possède dans l'enseignement secondaire. Nous avons reçu il y a 3 ans un programme de géographie modifié et un programme d'arithmétique augmenté. L'année suivante on augmenta l'allemand de quatre leçons. Récemment on a corsé le programme de géométrie sans nous consulter. Il en est de même pour le chant. Lorsque un certain nombre de fonctionnaires demandèrent qu'on en revînt au programme d'allemand primitif, on le leur refusa officieusement en demandant si ce n'étaient pas des incapables qui réclamaient. Nous voudrions avoir le droit de préavis sans faire douter de notre bonne volonté.

M. le *Président* fait remarquer que les programmes d'arithmétique et de géométrie ont été, non augmentés, mais simplifiés par une distribution mieux graduée des matières et une orientation nettement expérimentale de la méthode. D'ailleurs le nouveau programme d'arithmétique fut présenté en 1895 à la Société, adopté par elle, et mis en vigueur en 1901 après avoir eu M. Moser comme rapporteur dans la Commission scolaire. La sous-commission qui l'examina ne comptait pas l'auteur parmi ses membres. De même le programme de géométrie ne fut présenté au Département qu'après avoir été accepté par la Société. La sous-commission de la Commission scolaire qui l'examina et, à l'unanimité, l'appuya d'un préavis favorable, comptait parmi ses membres MM. Corbaz et Moser; de même que pour l'arithmétique, son auteur n'en fit point partie.

Pour ce qui concerne la musique, 110 dames enseignant dans les classes inférieures avaient demandé l'adoption de la méthode de M^{me} Picker. La sous-commission de la Commission scolaire ne rapporta qu'après expériences faites. M^{me} Mærky, déléguée du corps enseignant primaire, fut l'une des personnes qui recommandèrent le plus chaleureusement la nouvelle méthode.

M. W. *Rosier* fait remarquer également que les programmes de géographie ont été modifiés mais non augmentés.

M^{me} *Tissot* reconnaît bien que chaque branche peut être enseignée, mais que c'est l'ensemble qui pêche. Ses collègues le disent fréquemment.

M. *Pesson* au nom de M. Lescaze, empêché d'assister à la discussion, déclare que l'allemand n'a pas été augmenté et que M. Lescaze se fait fort de le démontrer.

M. *Reymann* admet avec M^{me} Tissot qu'il y a somme toute augmentation dans les programmes. Il a entendu dans un examen oral demander à un élève les affluents de l'Inn. Il n'y a cependant rien à redire pour l'arithmétique. Mais en 4^{me} année il y a plus d'allemand qu'en 5^{me} année. Il y a des réserves à faire pour la géométrie. La musique a été augmentée.

M^{me} *Mærky* ne comprend pas les critiques dirigées contre l'allemand et le chant. Les enfants sont habitués dès la deuxième année à faire de l'allemand. Cela est encore vrai pour le chant. Les années supérieures s'en trouvent sensiblement déchargées. Les programmes de géométrie et de musique sont récents et il ne faut pas les juger avant d'en avoir fait une expérimentation sérieuse. Quant au fond de la question, M^{me} *Mærky* désire une augmentation de la représentation primaire dans la Commission scolaire.

M^{lle} *Willy* estime qu'il ne faut pas chercher dans les programmes mêmes la cause des déficits que l'on peut constater. C'est avant tout nos méthodes d'enseignement, nos procédés, que nous devons améliorer et appliquer à une interprétation rationnelle de nos programmes. Avant donc d'accuser ces derniers, demandons-nous bien si notre manière d'enseigner est toujours adéquate au but poursuivi. C'est là qu'est le vrai remède à la situation.

M. *W. Rosier* demande que nous formulions des conclusions. La question soulevée aujourd'hui, à savoir une augmentation des représentants primaires, doit être discutée en dehors de cette salle. M. Favre peut en prendre facilement l'initiative. La société peut, de son côté, discuter à nouveau les programmes d'une manière systématique, à la lumière des expériences faites. Le Département en fera certainement grand cas. M. Rosier engage M. Favre à retirer sa motion.

M. *Léon Favre* répond qu'il a été pris au dépourvu et qu'il y a lieu peut-être de renvoyer à plus tard un vote définitif.

M. le *Président* insiste pour que nous fassions intervenir une conclusion à une discussion qui nous a déjà beaucoup occupés.

M. *Martin* désire une Société indépendante et une Commission scolaire qui continue sa besogne comme devant.

M. *Léon Favre* ne veut pas chercher, au moyen de sa proposition, à imposer une volonté. On a travesti passablement sa pensée. Il ne peut que répéter les justes mobiles qui l'ont déterminé à prendre position et qu'il a eu l'avantage d'exposer longuement déjà à ses collègues. Son but est de donner plus de force et de sanction aux votes de la Société. Si, comme on l'a dit, des établissements ont eux aussi une représentation insuffisante par le nombre, il y a lieu de procéder à un remaniement général de la Commission scolaire dont nous profiterons en même temps que les autres.

M. *W. Rosier* ne voudrait pas que M. Favre pût trouver dans ses paroles un travestissement de sa pensée. Ne disons pas que la Société n'a pas assez travaillé. Nous avons maintes fois écrit au Département, nous y sommes montés. Avons-nous d'ailleurs un Credo ? Les délégués de la Société à la Commission scolaire iraient-ils y présenter et y défendre des idées qui ne seraient pas les leurs ? Pourrions-nous leur donner un mandat impératif ? Personne n'accepterait une mission semblable. Ce que nous avons de mieux à faire c'est de travailler à nos programmes et de rester ce que nous sommes en étudiant les moyens pacifiques propres à faire avancer nos idées.

M. *Léon Favre* estime que cette étude n'a jamais été faite. Il reconnaît la valeur de l'argument que vient de présenter M. Rosier ; aussi abandonne-t-il sa proposition en espérant que ce débat n'aura pas été inutile et qu'il en sortira néanmoins quelque chose pour le progrès sur le terrain scolaire.

4° Propositions individuelles.

Il n'est fait aucune proposition.

La séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier, GROSGURIN, LOUIS.
